

# Gym-Mandement Genève



## Concept de protection pour les entraînements dès le 22 juin 2020

Version : 30 août 2020  
Auteur : Laurent Progin

### Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

#### 1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. En cas de maladie avérée, la personne prévient au plus vite le moniteur si elle a participé à un entraînement les deux semaines qui précèdent l'apparition de symptômes.

#### 2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque. Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

#### 3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc obligatoire de se laver les mains avec du savon, ou d'utiliser une solution hydro-alcoolique, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

#### 4. Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus.

#### 5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Laurent Progin. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 769 40 79 ou [laurent.progin@hotmail.com](mailto:laurent.progin@hotmail.com))

#### 6. Prescriptions spécifiques

Pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans, le port du masque est obligatoire pour l'entrée dans les bâtiments. Seuls les participants à un cours sont autorisés dans les bâtiments. Un parent peut accompagner son enfant au vestiaire s'il porte un masque. Il est là pour aider son enfant à se préparer puis sort du complexe. Selon les prescriptions de la mairie, les parents ne sont pas autorisés à rester dans le complexe durant l'entraînement.

Les moniteurs aèrent au mieux la salle avant et après l'entraînement.

Satigny, 30 août 2020

Comité Gym-Mandement

Sources :

[https://www.stv-fsg.ch/fileadmin/user\\_upload/stvfsgch/Ueber den STV/Information Corona-Virus/Schutzkonzepte/Covid-19 Schutzkonzept Turnen Breitensport 22.06.2020 f.pdf](https://www.stv-fsg.ch/fileadmin/user_upload/stvfsgch/Ueber_den_STV/Information_Corona-Virus/Schutzkonzepte/Covid-19_Schutzkonzept_Turnen_Breitensport_22.06.2020_f.pdf)

<https://www.volleyball.ch/fr/federation/coronavirus/concepts-de-protection-pour-le-volleyball-et-le-beach-volley/>

<https://www.swissunihockey.ch/fr/coronavirus-fr/>